

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00279
Numéro SIREN : 538 771 031
Nom ou dénomination : A.P.FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt 16005

A.P.FINANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 070 280 euros

Siège social : Rue Santos Dumont – ZAC d'Argenson – 86100 CHATELLERAULT
538 771 031 RCS POITIERS

de
dépôt

16005



n° de
gestion

27 JUL. 2018

15B279

n° de
lecture

n° de
chron

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 29 juin,
A 13 heures,

Les associés de la société A.P.FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 2 070 280 euros, divisé en 2 070 280 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation de la gérance à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Est présent :

Monsieur Philippe AURIAULT,

- propriétaire de 1 055 844 parts sociales
- usufruitier de 807 408 parts sociales

Sont absentes excusées :

Mademoiselle Camille AURIAULT,

- propriétaire de 103 514 parts sociales
- nu-propriétaire de 403 704 parts sociales

Mademoiselle Chloé AURIAULT,

- propriétaire de 103 514 parts sociales
- nu-propriétaire de 403 704 parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant ainsi plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe AURIAULT, gérant associé.

[...]

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- [...]
- *Situation des mandats des co-commissaires aux comptes ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

[...]

A

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats des cabinets IN EXTENSO AUDIT et HSF AUDIT, Commissaires aux Comptes titulaires, et du cabinet GROUPE TMA AUDIT et de Monsieur Lionel BENOIST, Commissaires aux Comptes suppléants, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'a pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation de commissaires aux comptes pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au renouvellement des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

CINQUIEME RESOLUTION

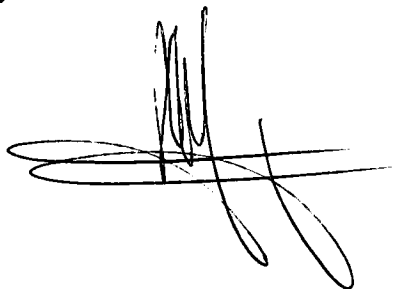
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

**Pour copie certifiée conforme
La gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.